

Appel à projets 2009
« Avance du crédit d'impôt pour les particuliers »
Annexe au dossier de règlement de l'appel à projets

Date limite de dépôt des dossiers de candidature

30 septembre 2009

A adresser :

- par courrier (le cachet de la poste faisant foi)
 - en deux exemplaires signés par le porteur à :

Agence nationale des services à la personne
3 Square Desaix
75015 PARIS

- et par courrier électronique à l'adresse :
avance-impot@servicesalapersonne.gouv.fr

Composition du dossier de candidature :

Déclaration de candidature (une seule pour l'ensemble des partenaires, à remplir par le porteur du projet)	Annexe 1 « description du projet »
Fiches financières (pour l'ensemble du projet, à remplir par le porteur du projet)	Fiches N° 2, 3, 4
Fiche de demande d'aide (1 par demandeur d'aide)	Fiche N°1

NB : Pour les candidats qui seront présélectionnés à l'issue du premier examen des dossiers, d'autres documents seront demandées pour élaborer les projets de conventions d'aide financière.

APPEL à PROJETS
« Avance du crédit d'impôt pour les particuliers »

ANNEXE n°1

RAPPEL :

Titre du programme :

Nom du porteur du projet :

Noms des entreprises industrielles partenaires :

Noms des autres partenaires :

Tous les partenaires du projet doivent être mentionnés.

Préciser pour chacun s'il demande un financement dans le cadre de cet AAP.

Autres acteurs impliqués dans le projet : ne pas utiliser de sigles et expliquer leur activité dans le projet

Montant éligible du projet :

Durée du programme :

Date de début du programme :

I - PRESENTATION DU PROJET

1-1 Objectifs du programme

1.1.1 Objectifs de la démarche

1.1.2. Preuve de l'intérêt du projet pour les acteurs du secteur ou de la filière, justifiant une participation financière de l'Etat (exemplarité, transférabilité, opérationnalité, sensibilisation-communication-formation, ...) :

1.1.3. Résultats attendus (bénéfices, développement du secteur, augmentation du nombre des utilisateurs des services à la personne, emplois directs ou indirects induits) et description des

indicateurs permettant de mesurer l'atteinte de ces résultats

1.1.4. Preuve du caractère collectif de l'action : (représentativité du porteur, nombre de partenaires, pluralité des acteurs)

1-2 Organisation des travaux et gouvernance du projet :

Pilote technique du programme :

Pilote administratif et financier :

Rôle global de chaque partenaire et des autres acteurs impliqués dans le projet:

Organisme de coordination : commentaires sur le pilotage du projet par le porteur et éventuellement sur la maîtrise d'ouvrage par phase.

Comité de pilotage : description et périodicité des réunions

Autres comités éventuels (utilisateurs, ...)

Réunions de bilan / suivi avec les financeurs : périodicité

1-3 Propriété intellectuelle

II – DEROULEMENT DES TRAVAUX

2-1 Description des phases

Par PHASE :

Préciser en particulier (sous forme de tableau) :

- Objectifs
- Coût
- Durée
- Dates (T0 + x mois)
- Rôle / Responsabilité de chaque intervenant
- **Livrables** à fournir (y compris en fin de phase)

Planning du programme (Tableau)

2-2 Liste des jalons sur l'ensemble du programme

En plus des phases, un certain nombre de jalons majeurs peuvent être décidés pour déterminer la poursuite, l'arrêt ou le recadrage du projet

III - Financement du programme

3.1. Tableau de chiffrage par phase et par partenaire du temps passé en Hommes*Jour

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire x	TOTAL
Phase 1				
Phase 2				
Phase 3				
Phase x				
TOTAL				

3.2 Tableau de chiffrage en Euros par phase et par partenaire du budget prévisionnel

	Partenaire 1	Partenaire 2	Partenaire x	TOTAL
Phase 1				
Phase 2				
Phase 3				
Phase x				
TOTAL				
<i>Subvention demandée</i>				

Plan de financement (à détailler par partenaire dans un tableau)

Le coût total du projet est couvert à x % par les ressources des partenaires, à y % par des tiers (à détailler) et à x % par la subvention demandée.